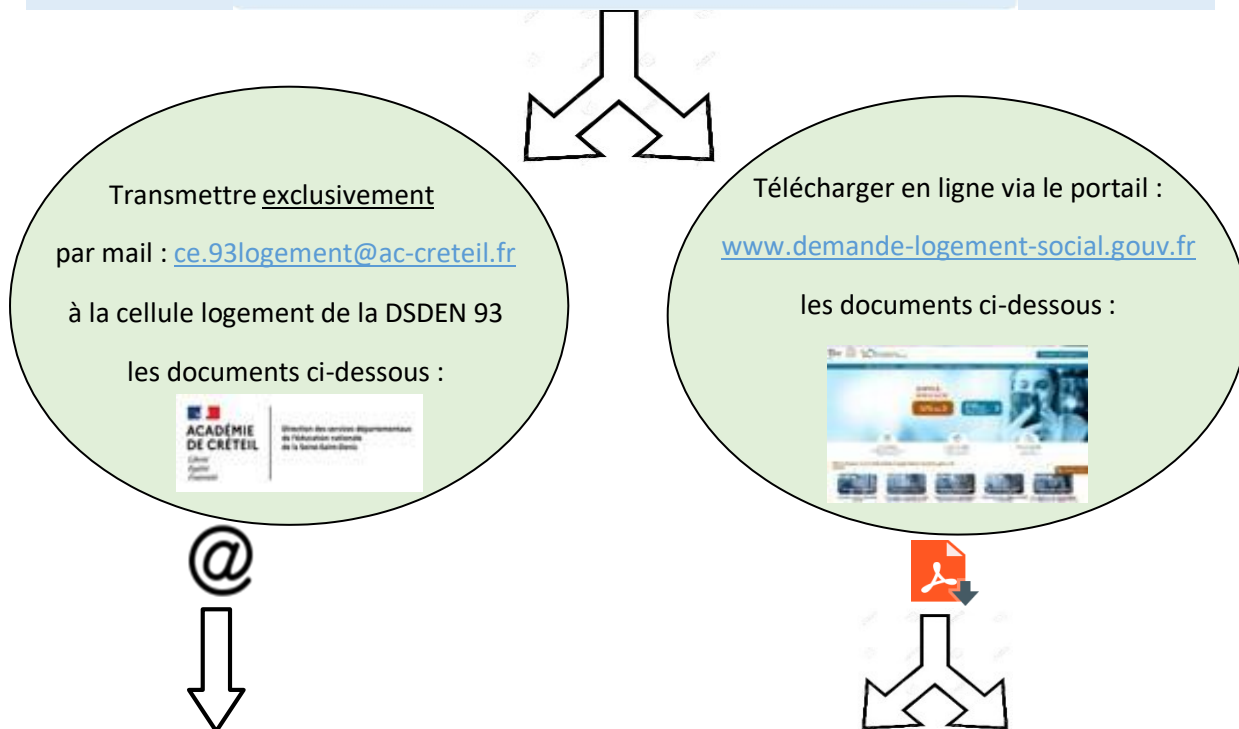


TRANSMISSION DES DOCUMENTS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Pour instruction de la demande et accès à BALAE



Documents à transmettre par mail

- Une copie du CERFA n°14069*04 actualisé
- La fiche de situation complétée (jointe en annexe)

Guichets enregistreurs pour effectuer une demande de Numéro Unique d'enregistrement Régional – NUR :

- Soit auprès d'une mairie de votre choix
- Soit auprès d'un bailleur social de votre choix
- Soit en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Documents à télécharger obligatoirement

- Pour les titulaires: une copie de votre arrêté de nomination ou d'affectation
- Pour les contractuels: une copie du contrat en cours d'une durée minimum de 1 an
- Une copie du dernier bulletin de salaire en votre possession
- Une copie intégrale du dernier avis d'imposition/non-imposition, sur lequel vous figurez ou du ménage
- Une copie de la carte d'identité pour les Français ou de la carte de séjour valide pour les étrangers

Documents à télécharger selon votre situation

- La dernière quittance de loyer actuel.
- En cas d'hébergement : attestation + dernière quittance de loyer de l'hébergeant ou son avis de taxe foncière si propriétaire
- Si vous êtes propriétaire occupant : copie du compromis de vente
- Une copie du livret de famille pour les personnes mariées et/ou avec enfants, certificat de grossesse, attestation de paiement CAF, contrat pacs ou jugement de divorce/séparation
- Pour toute autre situation: justificatif correspondant



Pour rappel, tous les documents **récents** et en **un seul exemplaire** doivent apparaître sur la demande en ligne sous peine de voir votre accès suspendu. (Supprimer les anciennes pièces)